

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021
COMPTE-RENDU

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 2.3.2021

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Compte de gestion 2020

Le Conseil approuve sans observation ni réserve le compte de gestion 2020 dressé par le Receveur Municipal.

3. Compte Administratif 2020

Après présentation du document par M. le Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel TRESALLET, vote le Compte Administratif 2020 arrêté aux montants suivants :

Budget Principal :	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	627 911,93 €	204 047,60 €
Recettes	691 016,57 €	192 538,14 €
Excédent 2019 reporté	214 512,28 €	
Déficit 2019 reporté		240 293,50 €
Excédent de clôture	277 616,92 €	
Déficit de clôture		251 802,96 €

Budget annexe EAU :	Exploitation	Investissement
Dépenses	29 423,41 €	747,00 €
Recettes	46 883,40 €	7 109,00 €
Excédent 2019 reporté	136 488,30 €	37 880,37 €
Excédent de clôture	153 948,29 €	44 242,37 €

4. Affectation du résultat 2020

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat 2020 du Budget Principal comme suit :

- En report à nouveau en section d'investissement (débit au compte 001) pour un montant de 251 802,96 €
- En couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2020 (crédit du compte 1068) pour un montant de 251 802,96 €
- En report à nouveau en section de fonctionnement pour le reliquat (crédit au compte 002) pour un montant de 25 813,96 €

et le résultat 2020 du Budget Eau comme suit :

- En report à nouveau en section de fonctionnement (crédit au compte 002) pour un montant de 153 948,29 €
- En report à nouveau en section d'investissement (crédit au compte 001) pour un montant de 44 242,37 €

5. Mise en place de barrières - Lieu-dit Tourrens


Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité moins une abstention (B. Coustalat), son accord pour la mise en place de deux barrières mobiles sur les parcelles A1601 et A1602 au niveau du chemin des Granges de Grascoueu. L'installation de ces barrières sera réalisée par M. Baptiste Coustalat, fermier de ces parcelles.

6. Echange entre les parcelles A1531-A1534-A1535 et A63-A64

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'échange des parcelles A63-A64 (propriété de la commune) avec les parcelles A1531-A1534-A1535 (propriété de la SCI BRIMENCE) et de verser à cette dernière une soulte de 7 200 €. Cette délibération annule et remplace la délibération n° 20 du 8 juin 2020.

Vignec, le 2 avril 2021

Le secrétaire de séance,



Carole TOTARO

Le Maire,



Jean-Michel ISOART